

# Les aménagements ça s'apprend !



**Selon la loi :** Pour garantir le principe d'égalité des chances, une attention particulière est portée à ce que les élèves en situation de handicap bénéficient, lors de la passation des contrôles ou des évaluations, des aides, des aménagements et des adaptations pédagogiques nécessaires à leur situation.



## Pourquoi ?

Parce que l'élève a besoin de plus de temps que ses camarades pour réaliser certaines tâches et parce qu'il est plus fatigable que ses camarades : ceci induit le **besoin de faire des temps de pause.**



Amener l'élève à considérer qu'il doit :



- Prendre son temps pour réfléchir.
- Prendre son temps pour lire attentivement les documents et les consignes.
- Relire son travail (écrit, préparation).
- Prendre le temps de parler sans aller trop vite (oral).
- Prendre le temps de s'organiser chronologiquement.
- Prendre le temps de se reposer ou de faire des pauses.

**Le tiers temps supplémentaire n'est pas fait pour travailler plus longtemps, mais pour travailler différemment, à un rythme organisé.**

